

Lors de la conférence de presse : Marie-Hellen Marthe-dite-Surelly et le Dr Jean-Michel Macni (MI)



CHLORDÉCONE

La CGTM fait entendre la voix des ouvrier.e.s agricoles



COVID-19 :
Les réponses
de l'OECS

*Didacus Jules, le directeur
général de l'OECS (DR)*

LYCÉE SCHOELCHER :
Rentrée annoncée
pour septembre 2021



Konmes viré wouvè

Dépi lasimenn pasé, gouvelman asepte konmes viré wouvè. Es sé pas té ni manifestasion sèten éli douvan lapréfèkti ?

Mé ou sé di vréman yo lé pijé lé ti-konmes. Yo mandé kite 8 met-karé ant moun. Kouman sé ti boutik-la ké fè ?

Sé gran libsèvis-la pa ni pobleman-tala pas anlo moun ka jik fè latjé pou yo sa alé la. Anlo ti-komèsan té ka atann sa kon tjanmay ka espéré Papa Nowel, mé lamanniè sa ka alé la-a, sa ka sanm sa ké red pou yo rivé fè an lanmonné pou rivé tiré kò-yo dafè.

Anlo ja mété anplwayé yo an chonmaj. Anlo anplwayé ja ped travay-yo é sé pa tout ka trapé lokasion chonmaj. Lasitiasion vini telman krabik épi zafè viryis-la, jik Légliz ka pran fè tou. Asiparé fok pa ni plis ki 30 moun kisiswa légliz-la. Ni sèten labé ki fèmen zyé-yo asou zafè konté-a. Yo désidé mété kò-yo andéwò lalwa sirtou pou lantèman. Lè ou ja ped an fanmiy ou ek anplis yo ou pa ni dwa asisté mò-a, sa ankò pli red.

Ni an boug éti fini ped madanm-li, i di tou fò pou tout moun tann :

Prochen éleksion si ni 30 moun avan mwen, man pa ka voté !

Man pa sav si anlo moun ké suiv misié, moun ja ka pa enmen alé voté, sa ké fè moun la CTM éli épi mwens vwa ankò.

Adan tout lo vakabonajri-tala an Kolektif ouvriyé té sanblé yonndé militan pou kontinié djoubaté kont zafè Klordékòn-lan. Sé moun ka sanblé enfòmasyon, pas dan sèten kartié éti té ni bitasion délé sé tout an fanmiy ki pasé pa may ek ki fini bat. Adan lafen lanné-tala pou sèten djab lafet, pa ni chanté nowel é yo pa ka pran sa pies. Ni yonn ki jik sòti an poveb « tout jé sé jé mé annilé chanté nowel pa jé »

Sel konsolasion yo, sé gadé chanté nowel latélé. Mé la yo pé pa pran yonndé kout chob kon yo ni labitid. Vréman, vréman nou pa sav kiman niè 2021 kè yé, mé 2020 pa té bon pies toubannman.

Jid



Bel poveb kréyol :

« Tout jé sé jé mé kasé bwa an tjou makak pa jé »

RBR
LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

L'IMPOSSIBLE SERA-T-IL POSSIBLE ?

Dernièrement, Claude, Yann, Serge, Josette et quelques autres, tout aussi symboliquement partie de cette frange de nos élites qui « détient » une parcelle de pouvoir se sont rencontrés devant les grilles (fermées?) du vrai lieu de pouvoir dans ce pays : « La Préfecture ».

**Ont-ils été reçus ou pas ?
Ont-ils été compris ou pas ?**

« Leur » message a-t'il dépassé les 75 mètres séparant l'entrée où ils étaient massés pour aboutir quelques 7.500.000 mètres plus loin, au cœur des décisionnaires de notre République, et, notamment au cœur du Ministère des Finances, dans un de ces petits bureaux méconnus, au 3ème ou 4ème ou 5ème étage de l'immense bâtisse, ou 2, 3, 4 ou 10 fonctionnaires évaluent « nos » revendications, jour après jour et les flux d'entrées et de sortie de notre « relation » aux subventions, c'est à dire de ce que l'on peut donner, que l'on doit refuser, que l'on peut compenser, ou que l'on doit restreindre, un bureau dont la consigne principale est de rester formidablement vigilant depuis ce jour de 1953 ou une grève

de plusieurs semaines à « contraint » l'ÉTAT à l'alignement des 40 p 100 ? On n'en sait rien. Ce coup d'essai sera-t-il l'amorce que quelque chose de nouveau, de plus dense ? Là encore on l'ignore **TOTALEMENT**. Ceci dit, le texte qui suit et qui émane du groupe « Revolution Socialiste » du 30 nov. 2020 reste si mesuré face à cette « démonstration des élus » qu'il mérite d'être souligné. À chacun d'en tirer les conclusions qui lui conviendrait...

HENRI PIED

LES LEÇONS ESSENTIELLES DES PROTESTATAIRES DU « NON ESSENTIEL »

Lundi dernier quelques responsables politiques de tendances diverses se sont rassemblés avec quelques chefs d'entreprises devant les grilles (accessibles !) de la Préfecture pour réclamer la fin de la fermeture forcée des entreprises qualifiées de non essentielles par les autorités. Présence physique, ton revendicatif, diversité et unité, médias convoqués. La totale ! Sans tarder, l'État se montra compréhensif face à la grogne qui enflait et anticipa l'autorisation de réouverture des dites entreprises.

Quelques leçons méritent d'être tirées.

1. La colère contre les fermetures et les actions contestataires se sont exprimées aussi bien en France qu'en Martinique. Même si les spécificités martiniquaises ont été soulignées, ce caractère commun a évidemment joué.
2. Les refus de se soumettre, les protestations des concernés, les interpellations vigoureuses des élus les ont amené à réagir.
3. Devant les enjeux et face à la pression, les rivalités électorales ont été mises au second plan. Comme quoi, ce n'est pas si difficile et si incongru que cela ! (encore que quelques unEs manquaient à l'appel..!).
4. On ne peut pas dire que l'accent ait été spécialement mis sur les mesures sanitaires devant accompagner cette décision de réouverture. Juste un coup de chapeau à cette exigence. Les engagements fermes sur ce volet ne seront garantis que par l'intervention des salariéEs pour leur propre santé.
5. D'ailleurs aucune démarche n'a été faite en direction des syndicats pour définir des positions communes sur un sujet censé défendre en plus du profit, l'emploi dans l'entreprise. Crainte qu'une telle concertation ne donne lieu à des revendications d'embauches au lieu de licenciements ?
6. En tous cas le mouvement ouvrier doit retenir quelques leçons. Il doit poser ses propres problèmes, élever la voix, interpellier les éluEs, prendre l'initiative, agir unitairement, se dresser face à l'État.

Patriotisme aéronautique



La compagnie aérienne Corsair s'est totalement « crashée » avec la pandémie du coronavirus.

Son actionnaire majoritaire, l'allemand Intro Aviation, lui-même battant de l'aile, a confié à une administratrice judiciaire le sauvetage de l'entreprise. Cette dernière, avec le cabinet Lazard et le Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri) a retenu un repreneur, le département de Guadeloupe et un consortium d'hommes d'affaires antillais.

L'État a apporté son appui à ce plan de reprise, accordant même un financement public -141 millions €- en coordination avec Bruxelles, (alors que la compagnie, à la différence d'Air France, s'était vue refuser un plan garanti par l'Etat !)

Patrick Vial-Collet, l'un des dirigeants de OMRP, la holding qui va diriger Corsair, s'est exprimé avec émotion sur l'opération:

« C'est un grand jour pour Corsair » a déclaré le futur dirigeant de la compagnie. « Le protocole de conciliation a été signé hier (mercredi 25 novembre) (...) D'ici fin décembre, Corsair changera de mains. Ce ne sera plus Intro Aviation et TUI, mais ça sera OMRP, société holding d'investissements, que j'ai

l'honneur de présider avec Eric Koury». Ajoutant que l'Etat apporte 141 millions d'euros, mais que ce n'est pas une subvention. « *L'Etat fait des prêts, rééchelonne les dettes. L'Etat n'est pas actionnaire.* »

La compagnie va se recentrer sur les Outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, mais aussi la Guyane et Mayotte. Et il promet des tarifs très concurrentiels, le renouvellement de la flotte.

Ainsi, un peu plus de 18 mois après son rachat par le groupe allemand Intro Aviation - après 17 années de gestion du groupe TUI - la compagnie aérienne Corsair aboutit dans le giron d'entrepreneurs antillais, soutenus par l'État français et le département de Guadeloupe, qui leur ont fait confiance, constituant par là même une association qualifiée de « attelage original » par le magazine économique Challenges...

Après la reprise de ses vols le 18 juin dernier en direction de l'Outre-mer, vers La Réunion et les Antilles (Martinique et Guadeloupe), la compagnie a annoncé rétablir la desserte de Mayotte, à raison de deux vols hebdomadaires, à partir du 11 décembre.

Corsair a signé avec les navigateurs des accords permettant une baisse des coûts pouvant atteindre 15%.

Ainsi Eric Kourry, fondateur d'Air Caraïbes et président du groupe détenant Air Antilles et Air Guyane, et Patrick Vial-Collet, entre autres président de la CCI de Guadeloupe espèrent réussir là où l'actionnaire principal Intro Aviation et le groupe TUI (propriétaire historique avec 27% du capital) ont échoué.

Affaire de capitalistes pratiquant dans les affaires aéronautiques le jeu classique de la chaise musicale diront certains... Mais on peut voir les choses sous un autre angle: celui du patriotisme économique et aussi de la pédagogie par l'exemplarité.

Car il ne s'agit pas de la reprise d'une entité économique de petit calibre. Corsair c'est une flotte qui compte actuellement un A330-200 et quatre A330-300, avec l'entrée en service du premier des cinq A330-900neo commandés pour décembre. D'ici 2023, Corsair devait opérer une flotte de 13 Airbus, même si ce nombre serait désormais réduit par les futurs actionnaires à «une dizaine quand la situation sera stabilisée».

Notre attitude (pour ne pas dire notre devoir) d'Antillais est de soutenir par tous les moyens l'action menée par ces valeureux entrepreneurs. Ce, pour le patriotisme économique ! S'agissant de la pédagogie par l'exemple : quoi de mieux que cette extraordinaire aventure de reprise aéronautique pour inciter les Antillais à prendre en mains leur destin... économique !

Cela nous ramène une quarantaine d'années en arrière, quand la Validair créée par une pilote et femme d'affaires martiniquaise était venue ébranler le monopole d'Air-Franc, ouvrir ainsi les portes de la concurrence et permettre aujourd'hui la formidable tentative de ces entrepreneurs antillais.

Gérard Dorwling-Carter

Pour un transport maritime périphérique en Martinique

Depuis 1982, la loi d'organisation des transports a confié aux départements l'organisation des transports en commun sur tout leur territoire. Dans le cadre des habilitations, la Région Martinique a obtenu la compétence « transport » aujourd'hui détenue par la CTM.



Sur cette base, nous pouvons constater des progrès réels, tels le TCSP ou d'autres réseaux intercommunaux. Mais le transport continue à figurer parmi les « souffrances martiniquaises », représentant notamment la première place dans de nombreux budgets familiaux supportant l'achat et l'entretien de deux voitures, voire davantage.

Les conflits sociaux à répétition venant interrompre pendant des jours et des semaines la continuité du service public, le non-respect des horaires illustrent l'incapacité des élus en charge à faire face à leurs responsabilités sur ce dossier. Vital ; de fait, il ne peut pas exister de développement économique sans un système performant de transport en commun.

La décision de gratuité intervenue à quelques mois des élections de la CTM obéit à une certaine logique : quand un service comporte de telles lacunes, il n'est pas décent de le faire payer.

NECESSITE D'INNOVER

Hormis les difficultés de gestion, la fluidité du transport terrestre est entra-

vée à la fois par le nombre de véhicules de particuliers en circulation et par l'état d'un réseau routier qui, quand il ne s'affaisse pas, comporte des centaines de goulots d'étranglement (ponts étroits, ronds-points saturés, routes en mauvais état, etc...). En cas de séismes, des quartiers entiers des communes maritimes doivent pouvoir être évacués autrement que par la route. La mer doit donc et peut être utilisée beaucoup plus qu'elle ne l'est.

La Martinique a longtemps pratiqué les transports maritimes pour relier Fort-de-France à Saint-Pierre, au Lamentin, à Petit-Bourg, à Rivière-Salée, etc... 17 communes ont des quais pouvant devenir opérationnels rapidement. La liaison de Saint-Pierre a été récemment réactivée ; celle des Trois-Ilets a rendu et continue à rendre de précieux services, malgré de réelles difficultés.

L'organisation d'un dispositif de transport maritime tout autour de l'île, type « ceinture maritime » est réalisable dans des délais brefs, même avec une mise en place échelonnée. Toutes les communes disposant d'un quai

opérationnel auraient vocation à être desservies. Il est possible de trouver rapidement sur les marchés spécialisés des navires à prix raisonnable, en attendant la livraison de navires non-polluants à commander.

Le savoir-faire local existe aussi pour la gestion. Juridiquement, la technique de délégation de service public paraît bien adaptée. D'autres formules peuvent être étudiées. Le financement local, national et européen peut aisément être obtenu, notamment dans la cadre du Plan de relance de 1,5 Milliard annoncé par le gouvernement pour l'Outre-Mer.

Le budget à prévoir pour chaque bateau de 100 passagers est de l'ordre de 500 000€. 10 bateaux, c'est 5 000 000 €. La Chine, Dubaï, la France, l'Italie, les Etats-Unis sont les principaux fabricants. Les chantiers navals martiniquais n'ont malheureusement pas encore les équipements nécessaires pour de telles fabrications. Avec les infrastructures nécessaires, c'est un investissement total maximum de 10 000 000€, soit moins que le budget annuel du tourisme dans le budget annuel de la CTM, soit moins de 1% du Plan de relance. Les emplois directs et indirects créés seront au minimum d'une centaine de personnes pour un service de 6H du matin à minuit (à adopter ligne par ligne).

Un tel dispositif ne remplacera pas le transport routier, mais le complètera, précieusement ; il s'intégrera sans difficulté dans le schéma global de transport attendu depuis... près de 40 ans.

**Maurice LAUCHEZ,
Renaissance Martinique**

Des faits et des hommes

La semaine utile de GDC

RACISME ET JEUX ÉLECTRONIQUES



Sauter, courir ou ramper pour franchir les obstacles, tirer sur des adversaires pour les détruire, affronter des «boss» à la fin des niveaux... Un classique jeu vidéo gratuit en ligne calqué sur le principe de Mario, dont il existe tant d'exemples? Oui, à cela près qu'ici le joueur incarne des figures de l'extrême droite pour tuer mondialistes, féministes, pro-migrants et autres antifa.

Un jeu de plateforme (interdit notamment par Steam en raison de son extrémisme) où les racistes sont les héros, étape ultime de la gamification (ou ludification, en français) de la propagande d'extrême droite. Si cette version développée par les identitaires autrichiens est sans doute l'une des plus abouties du genre, elle n'est toutefois pas la première.

Il était ainsi déjà possible d'incarner Hitler, Trump, Poutine ou Brenton Tarrant (le terroriste d'extrême droite qui a assassiné cinquante-et-un fidèles musulmans à Christchurch, en 2019) pour tuer des migrants, des SJW (Social Justice Warriors, des combattants pour la justice sociale), des Juifs ou autres docteurs pratiquant l'avortement dans Jesus Strikes Back-Judgment Day;

de se glisser dans la peau de Jair Bolsonaro pour tabasser des féministes, des sans-abri ou des militants LGBT+ et «éradiquer les dommages du communisme» dans Bolsomito 2k18; de massacrer des Juifs, des journalistes ou le public d'une boîte de nuit gay (scénario similaire à l'attentat à Orlando, ayant fait quarante neuf morts en 2016, revendiqué par l'organisation État islamique) pour libérer un président Trump «pris en otage par des terroristes d'extrême gauche» dans Angry goy 1 et 2.

Bref, incarner une figure de l'extrême droite pour tabasser, mutiler, tuer tout ce qui se rapproche de près ou de loin à un militant de gauche dans l'imaginaire de la fachosphère...

(Extrait d'un article du Monde.)

HARRY ET MEGHAN ABORDENT LA QUESTION DU RACISME À L'OCCASION DU BLACK HISTORY MONTH

C'est depuis leur nouvelle maison à Santa Barbara, en Californie, que les Sussex ont répondu aux questions d'un journaliste. Ils vivent de l'autre côté de l'Atlantique avec Archie, leur bébé de 17 mois, et ont indiqué qu'ils « se débrouillaient bien » malgré cette année mouvementée. Le duc et la duchesse de Sussex ont décidé de quitter leurs fonctions en tant que membres de la famille royale britannique



et de s'installer en Californie. La crise du coronavirus a ensuite empêché tous les déplacements, et ils assurent un certain nombre d'engagements au Royaume-Uni, à distance, grâce aux nouvelles technologies.

Questionné sur le racisme, qui était le sujet principal de l'interview, le prince Harry a déclaré qu'il « pensait être au courant » de tous « les problèmes qui existent au Royaume-Uni et dans le monde. Mais en fait non ». Il s'en est rendu compte dit-il, à partir du moment où il a épousé Meghan et qu'ils ont eu ensemble un enfant métis.

« Vous savez, lorsque vous allez dans un magasin avec vos enfants et que vous ne voyez que des poupées blanches, est-ce que vous vous dites : "C'est bizarre, il n'y a pas de poupée noire ici ?". Je prends cela comme un exemple pour montrer que nous, les blancs, nous ne sommes pas toujours conscients de ce que cela doit être pour quelqu'un qui a une couleur de peau différente, de peau noire. » Le fils cadet du prince Charles explique le « monde que nous connaissons a été créé par des blancs pour les blancs » (...) « Il ne s'agit pas de pointer du doigt, il ne s'agit pas de blâmer qui que ce soit », assure le duc de Sussex. Il indique vouloir simplement profiter de ce moment où le monde change et est en pleine réflexion sur la cause des inégalités, pour qu'on y réfléchisse et qu'on ait une prise de conscience collective.

SCIENCE ET IDÉOLOGIE DU RACISME

William H. Tucker professeur de psychologie à Rutgers University-Camden (États-Unis) et spécialisé dans l'étude des scientifiques sociaux dont les travaux servent à soutenir les politiques sociales oppressives a récemment écrit un ouvrage intitulé *The Funding of Scientific Racism*. Il explique que le racisme est né de la contradiction entre les principes égalitaires, associés à « un traitement d'exclusion de groupes ethniques spécifiques : parallèlement au rejet des sociétés organisées organiquement selon des rapports hiérarchiques est apparue la nécessité implicite de tenir compte du fait que certains groupes sont sujets à la servitude, à la séparation forcée du reste de la société ou à la ghettoïsation. Vers la fin du XVIII^e siècle, alors que le rationalisme du Siècle des Lumières commençait à remplacer la foi et la superstition comme source d'autorité, les thèses scientifiques ont été privilégiées pour concilier la différence entre le principe et la pratique. Dans les sociétés où des groupes raciaux spécifiques faisaient l'objet d'une discrimination systématique, on a tenté de justifier ces politiques par des arguments scientifiques. »

Selon une théorie, le croisement des races présentait des dangers biologiques. Cette idée a en effet été en vigueur aux États-Unis et en Afrique du Sud où, pendant de nombreuses années, les mariages mixtes étaient interdits.

Au début du XX^e siècle, les généticiens ont mis en garde que le mariage mixte entre des races « très éloignées » pouvait engendrer



ce qu'ils ont appelé des « disharmonies » génétiques. Où encore que les enfants issus de mariages mixtes étaient inférieurs moralement et intellectuellement aux deux parents.

Il y a quelques années, Glayde Whitney, un généticien important et ancien président de la Behavior Genetics Association, a déclaré que le mariage entre « races éloignées » pouvait produire un mélange génétique appauvri pour les enfants. Il cite comme exemple les problèmes de santé que connaissent les Noirs-Américains, ainsi que le taux élevé de mortalité infantile, attribuables selon lui à la présence de gènes blancs incompatibles qui n'étaient pas détectés en raison de la règle de « la goutte de sang » qui définit toutes les populations hybrides comme Noirs. Il a régulièrement présenté ses théories devant des groupes néo-nazis et lors d'une allocution faite à l'occasion d'une conférence niant l'holocauste, a accusé les juifs de conspirer pour affaiblir la race blanche en persuadant les Blancs d'étendre l'égalité politique aux Noirs.

Une autre tendance de la justification scientifique de la discrimination raciale a été de dire que les préjugés raciaux étaient des phénomènes naturels et même essentiels, nécessaires pour assurer un processus d'évolution efficace en assurant la pureté de la race, certains groupes présentent systématiquement des traits cognitifs et comportementaux moins développés que d'autres groupes.

Après la Deuxième Guerre mondiale, via l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO) réunissant des scientifiques de renommée mondiale, des déclarations sur la race ont été faites prônant l'égalité comme principe éthique concernant les droits dont peuvent jouir tous les membres de la société.

La majorité des scientifiques contemporains accordent peu de crédit à ces théories racistes et suprémacistes, la question qui se pose n'est pas de savoir si ces théories doivent faire l'objet d'une recherche scientifique, mais comment empêcher qu'elles ne viennent justifier la discorde entre les communautés.

Gérard Dorwling-Carter

Chlordécone :

La CGTM fait entendre la voix des ouvrier.e.s agricoles



Lors de la conférence de presse : Marie-Hellen Marthe-dite-Surelly et le Dr Jean-Michel Macni (MI)

Lors d'une récente conférence de presse, la CGTM Ouvriers agricoles a partagé toute la dé fiance que lui inspire le 'Plan Chlordécone 4' quant au sort de travailleurs et travailleuses, lourdement impacté.e.s dans leur santé par une « exposition » régulière au chlordécone et autres pesticides. L'occasion pour l'organisation syndicale de réitérer sa volonté de voir « évoluer » le tableau des maladies professionnelles. Explications.

« Andidan sèktè agrikòl-la i ni twòp ouvriyé agrikòl ki jòdi-jou malad », s'indigna Marie-Hellen Marthe-dite-Surelly, la secrétaire générale de la CGTM Ouvriers agricoles, « soit yo paralysé, soit cancer de la prostate-la ka terrassé yo, soit yo ni dé maladi ki dévlopé kò-yo. Et yo pa ni ayen, yo pa reconnu.e.s, yo ka anni pati konsa... . Yo ka santi kò yo malad, yo ka alé wè mèdsen-yo, yo pé pa kontinyé travay, yo pa ni piès reconnaissance. » La syndicaliste poursuivit : « Et tout' moun sav que nous les ouvriers agricoles, nou travay dans de

très mauvaises conditions. Par exemple, lè yo té ka fè l'épandage produits phytosanitaires-la, ében lè ouvriyé-a ka travay anba bannann-lan, le plus souvent adan langa-a (le hangar, ndr) pa ni dlo, pa ni moyen ba'y pou i pé lavé kò'y, pou i pé pati alé lakay-li. Nou travay dans de très très mauvaises conditions ; sé touda nou ka dénoncé. Nous les ouvriers agricoles, nou impacté.e.s an lè diféran pwoblèm maladi ke nou ka jwenn, ki pa reconnus. » Et la secrétaire générale de préciser : « Tout ouvriyé agrikòl ki ka alé wè mèdsen-yo, nou rimèt yo an document afin que yo fè an déklarasyon au niveau des maladies professionnelles, pou fè évoluer tablo-a. Pas si pa ni piès déklarasyon ki fèt, tablo-a pakay pé évolué. Sé andidan démarche-tala nou yé. »

« Les ouvriers agricoles se trouvent dans une double exposition... »

Présent aux côtés de Marie-Hellen Marthe-dite-Surelly, le docteur Jean-Michel Macni (présenté par la syndicaliste comme le "médecin-référent de la CGTM") apporta

d'autres éléments d'information. « Cela fait plus de 20 ans que je m'intéresse à ces problèmes », indiqua-t-il en préambule, « et progressivement j'ai vu pas mal de gens mourir du cancer de la prostate - des agriculteurs, des ouvriers agricoles - ce qui m'a sensibilisé à chercher des documents et à m'auto-former en médecine environnementale (...). » Et d'expliquer : « Les ouvriers agricoles ont l'intoxication antérieure, depuis les années 1970, d'organochlorés, d'organophosphorés - le Chlordécone, le Mirex, le Temik, le Parquat etc. - qui sont des POP, des 'Polluants Organiques Persistants', et qui sont toujours présents. Les ouvriers agricoles se trouvent dans une double exposition : à la fois ancienne et actuelle, parce que le produit persiste pour 7 siècles, et l'exposition de produits utilisés actuellement. Il y a un produit dans lequel j'ai trouvé du naphthalène, du pétrole, du kérosène et du benzène. »

Eu égard à l'exposition aux « produits » - et à la durée de ces contacts répétés sinon quotidiens - les facteurs de risques sont évidemment bien plus élevés pour cette frange de nos populations. « Les ouvriers agricoles ont plus de pesticides dans le sang que la population générale », affirma ainsi le Dr Macni, « ils en ont plus dans le sang que les ouvriers non-agricoles. » Avant de poursuivre : « Nous avons écrit à l'ensemble des médecins pour les sensibiliser, pour qu'on puisse déclarer les maladies liées aux pesticides comme maladies professionnelles. Nous battons le record mondial du nombre de cancers de la prostate, de 125 cas pour 100.000 habitants, malgré nos alertes concernant la LMR, la 'limite maximale de résidus', et il y a ce qu'on appelle une **bioaccumulation** : progressivement, les capacités d'épuration du corps ne se font plus. »

« Au-delà de quatre pesticides, le risque d'augmentation du cancer du sein est multiplié par deux »

Juste avant cette conférence de presse, l'organisation syndicale et le Dr Macni étaient en visioconférence avec l'ANSES (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du

travail), instance scientifique qui leur a notamment demandé d'établir une "matrice historique d'exposition" des ouvriers et ouvrières agricoles. « Ces conditions d'exposition sont complètement remplies pour pouvoir les faire admettre par le 'comité de gestion des maladies liées aux pesticides', qui est en train d'être mis en place », expliqua le médecin, « nous enverrons donc des documents - scanners, etc. - pour appuyer et mettre le cancer de la prostate

comme maladie professionnelle liée aux pesticides. » Et d'indiquer en dernier lieu : « C'est ça notre objectif, mais il n'y a pas que l'homme. Il a été démontré qu'au-delà de quatre pesticides, le risque d'augmentation du cancer du sein est multiplié par deux. Donc il y a aussi la femme. Et même si elle travaille dans le hangar. Parce que le vent 'distribue' partout des pesticides...»

Mike Irasque

A l'issue de cette communication aux médias, nous avons posé ces questions complémentaires au Dr Macni.



Dr Jean-Michel Macni : « La vraisemblance entre les pesticides organochlorés et le cancer de la prostate est de plus en plus réelle »

Antilla : Sur quels arguments comptez-vous vous appuyer dans la suite de vos discussions avec les diverses instances scientifiques ?

Dr Jean-Michel Macni : La force de l'association entre pesticides et cancer de la prostate. D'autre part il y a douze études expérimentales - biochimiques, biologiques, transcriptomiques et épigénomiques (relatives au génome, ndr) - qui prouvent qu'il y a un lien vraisemblable et significatif entre le cancer de la prostate et le chlordécone. Ces études viennent confirmer les mécanismes d'apparition des pathologies. Donc la vraisemblance entre les pesticides organochlorés et le cancer de la prostate est de plus en plus réelle.

D'autres médecins martiniquais se joignent-ils progressivement à la « bataille » ?

Oui, le 'syndicat des médecins de la Mar-

tinique' a une oreille favorable ; actuellement nous sommes probablement une dizaine. Nous allons élaborer les principes de médecine environnementale ; nous allons créer une espèce d'algorithme, qui permettra de voir les facteurs de risques et déboucher sur des conseils spécifiques. Alors pour les ouvriers agricoles, il y a une durée d'exposition pour les maladies professionnelles qui est de 10 ans. J'ai demandé à l'ANSES qu'il y ait un délai de 50 ans, supérieur à l'amiante, parce qu'il y a ce qu'on appelle une période de 'silence pré-clinique.'

C'est-à-dire ?

Le temps avant que la maladie apparaisse : parfois 20, 30 ou 40 ans. Et après il y a une émergence subite... . Donc on enverra des documents à l'ANSES pour que la commission d'expertise de reconnaissance des maladies professionnelles et la création d'un nouveau tableau, soient faites à l'appui de ces documents.

Propos recueillis par Mike Irasque

MESURES COMPLÉMENTAIRES OU SPÉCIFIQUES PROPOSÉES PAR LA CGTM.

Plus précisément 33 mesures, rassemblées autour de **six grands axes** : **1) Mettre en place un circuit de l'information** (par exemple, « Supports et publications des données connues sur les effets des pesticides et du chlordécone ») ; **2) Veiller à l'application des lois dans les entreprises agricoles** (par exemple, « Agir pour faire valoir le respect des lois, des conventions, des règlements et des accords ») ; **3) Mise en œuvre d'une politique de prévention** (par exemple, « Sur les exploitations agricoles mettre en place des mesures de réduction des facteurs de risque ») ; **4) Reconnaissance de la maladie professionnelle** (par exemple, « Elaboration d'un tableau de maladie professionnelle qui établit le lien avec le cancer de la prostate ») ; **5) Prise en charge des problèmes de santé et indemnisation** (par exemple, « Surveillance biologique et suivi médical des ouvriers agricoles, pris en charge à 100% ») ; **6) Réparation aux victimes du chlordécone et des pesticides** (par exemple, « Créer un fonds pour l'indemnisation des victimes et de leurs familles, lié à la reconnaissance »).

Éducation - Investissement

Lycée Schoelcher :

Rentrée annoncée pour septembre 2021

Le président du Conseil exécutif de la CTM, Alfred Marie-Jeanne, a récemment convié les médias, le 25 novembre dernier, à une visite de l'un des chantiers les plus attendus de la mandature inaugurale de ladite Collectivité : celui du Lycée Schoelcher. Alors, ça avance ?

Décrit par l'exécutif de la CTM comme bénéficiant d'un « niveau de protection **sis-mique** maximal » et « répondant à toutes les normes de sécurité », ce futur établissement relève, en outre, du label *HQE* (Haute Qualité Environnementale) c'est-à-dire que sa construction répond à des exigences et autres critères en éco-construction (par exemple en termes de "ventilation naturelle"), en confort acoustique et thermique, en qualité de l'eau et conditions sanitaires, etc. Parmi les diverses caractéristiques de ce "nouveau" Lycée Schoelcher, se trouve incontestablement le fait qu'il ait été pensé et organisé autour d'une grande « rue » centrale, allant d'un bout à l'autre de l'établissement ("afin d'avoir une circulation plus fluide", selon les concepteurs du projet). Un futur lycée qui sera également doté d'un très vaste **gymnase** (dont le toit, tout aussi vaste, pourra aussi être

fonctionnel) et d'un **amphithéâtre** ; deux espaces qui pourront d'ailleurs accueillir des publics autres que lycéens et étudiants. Enfin, régulièrement qualifié par ses concepteurs et promoteurs comme une « structure s'inscrivant pleinement dans le 21^{ème} siècle », l'établissement tant attendu devrait être irrigué (« dans tous ses bâtiments ») en termes de "très haut débit".

« Les dépenses réalisées à ce jour sont elles de 65.343.804 euros »

En termes de financement maintenant, le total **prévisionnel** indiqué par l'exécutif quant à cet impressionnant « chantier » global est de **80 millions** d'euros (79.550.000 euros pour le lycée, et 2.450.000 euros pour les logements de fonction). Le plan de financement actualisé en ce mois de novembre, était ainsi le suivant : CTM (53.320.570 euros), Europe (18.059.430 euros), Etat (10.620.000 euros) – les dépenses **réalisées** à ce jour (novembre 2020) sont elles de 65.343.804 euros. Enfin, selon un planning également prévisionnel les travaux devraient s'achever en **mai 2021**, et le lycée accueillir ses 1250 élèves, quelques mois plus tard, en septembre.

Mike Irasque

Le 1^{er} cycle de l'INSA au Lycée Schoelcher

C'est en Martinique, plus précisément au Lycée Schoelcher, que l'**INSA*** de Lyon, prestigieuse école d'ingénieur.es, a choisi d'implanter le 1^{er} cycle (les deux premières années) de la formation conduisant à ce diplôme. Un projet s'articulant autour des « axes » suivants : une « offre de formation spécialisée et ouverte sur le monde », un « environnement numérique de travail et de qualité », une « offre de pédagogie innovante », et une « évolution possible du partenariat avec le réseau des INSA ». Une collaboration censée contribuer au « rayonnement de la Martinique et à sa politique de formation et d'enseignement dans la Caraïbe et la zone Amérique (...). » En outre et selon les promoteurs du projet, « la poursuite des études en Martinique pendant 2 ans, favorise la réussite des étudiants et constitue pour les jeunes bacheliers un moyen de se protéger contre un "déracinement" parfois brutal quand ils quittent leur famille, leurs amis et le lycée. » Des mots de l'exécutif de la CTM, ce projet a vocation à nouer des partenariats avec l'Etat, l'Europe, "l'Université" et les institutions scientifiques, ainsi que de « permettre la construction d'une vision partagée du développement de l'économie, de l'environnement et de la culture scientifique de la Martinique ». Rien de moins. (MI)

***INSA** : Institut National des Sciences Appliquées.

Vue aérienne du lycée où on voit l'immensité du gymnase et de son toit, à droite (DR)



Le recteur Pascal Jan et Alfred Marie-Jeanne, attentifs aux explications de l'architecte Gustavo Torres (MI)



Ici la photo d'un particulier...magnifique non ?



COVID-19 : Les réponses de l'OECS



La bannière de l'OECS (DR)

La quatrième « rencontre spéciale » de l'Autorité de l'OECS (Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale) a eu lieu virtuellement le 20 novembre dernier, sous la présidence de Roosevelt Skerrit, le 1^{er} ministre de la Dominique. Le point central de cette rencontre était de discuter de la voie à suivre concernant la Covid-19 : systèmes de classements, solutions en termes de tests, et approvisionnement en la matière. **Éléments d'information.**

L'Autorité de l'OECS a reçu un rapport du directeur général de l'OECS, **Didacus Jules**, sur le caractère continu de la réponse dynamique des commissions de l'OECS quant à la pandémie de la Covid-19, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'économie, de l'éducation, du social et de la sécurité ; ce qui a d'ailleurs souligné la **cohésion** de la grande région durant cette crise. La Commission était chargée par l'Autorité de l'OECS de trouver un nouveau système afin de mieux vivre à cette

époque de nouveau coronavirus. La présentation a ainsi respecté le cadre des protocoles établis par l'OECS : décisions prioritaires, surveillance et classification, ainsi qu'exigences en termes de **voyages**. Par rapport à l'éducation, l'Autorité de l'OECS a été informée des modifications des protocoles scolaires dans toute la grande région, et des efforts faits pour s'assurer de l'accès continu à une éducation de qualité à tous les niveaux.

L'Autorité a reçu un rapport de la Caribbean Public Health Agency (CARPHA), l'Agence de Santé Publique de la Caraïbe, concernant ses protocoles récemment révisés. Ces nouveaux protocoles permettront une meilleure et plus opportune saisie de données pour une action plus rapide, afin de réduire la transmission et propagation du virus. Ces protocoles ont été développés de manière collaborative entre la CARPHA et de hauts responsables médicaux de la Région, selon le besoin de consultations plus opportunes et de la séparation des données entre cas (de Covid) locaux et importés. Les

nouveaux protocoles aideront également en termes de classements de pays par les Centres de Contrôle et de Prévention des Maladies (CDC), l'agence nationale de santé publique pour les Etats-Unis d'Amérique.

« Pour s'assurer que les vaccins arrivent à celles et ceux qui sont dans le plus grand besoin »

L'Autorité de l'OECS a rapporté qu'elle était en discussion avec la COVAX facility, qui est l'initiative de **64 pays** rassemblant gouvernements et fabricants pour s'assurer que les vaccins ultérieurs contre la Covid-19 arrivent à celles et ceux qui sont dans le plus grand besoin. La CARPHA s'est engagée à ce que tout vaccin arrivant dans la Région ait été rigoureusement contrôlé et passé tous les tests de vérification préalables. Une requête a été faite aux états membres de l'OECS d'accepter l'interface entre la CARPHA et le Centre for Disease Control (Centre de Contrôle des Maladies), où la CARPHA a été chargée d'obtenir des informations sur les infections et le voyage – des états membres, pour une transmission ultérieure au dit Centre. Enfin, les représentants de gouvernements présents à cette réunion virtuelle ont reçu un rapport (...) pour l'établissement d'une "solution" de tests et recueil de données aux passerelles de 11 aéroports internationaux par lesquels les touristes ont accès à la Caraïbe orientale ; ceci afin de permettre un voyage plus sécurisant vers les états membres de l'OECS.

**Traduit de l'anglais
par Mike Irasque**



Didacus Jules, le directeur général de l'OECS (DR)

Market Street (DR)



Harbour view (DR)



Saint John's (DR)

Biodiversité

**Le grand livre de la biodiversité de Guadeloupe et de Martinique. Dir. L.-R. Beuze.
Photos G. Guida. HC Editions et UGPBAM, 364 p., 38,50 €.**



A lors qu'approchent les fêtes de Noël, voici l'occasion d'offrir un beau livre qui ne sera pas seulement destiné à la table basse du salon mais qui apportera à tous les Franco-Antillais des informations aussi précises qu'utiles sur la situation de la flore et de la faune de leurs îles

Ce gros et beau livre apporte en effet un foule d'enseignements. Pas seulement des listes utiles mais un peu rébarbatives : par exemple, pour la faune, la liste des espèces protégée, celle des espèces introduites dans chacune des deux îles, celle des espèces déjà éteintes (lamantin, agouti...), celle des

poissons en rapport avec leurs habitats, etc...

Après une série de chapitres consacrés à l'émergence des îles, au volcanisme et à ses conséquences, viennent les chapitres illustrés présentant catégorie par catégorie tout ce qui fait la richesse floristique et faunistique de nos Antilles. On apprend par exemple que le petit groupe d'îles voisines, de Montserrat au Nord à Sainte-Lucie au Sud, ne compte pas moins de 90 espèces végétales endémiques (peuplant un groupe restreint d'îles, voire une seule île), comme le « cré-crè » des pitons du Carbet (*Miconia martinicensis*). Côté animal, la Guadeloupe abrite un des plus gros insectes du monde (12 cm en

moyenne), un coléoptère appelé familièrement « scieur de long » pourvu d'une corne plus longue que son corps (*dynastes hercules hercules*) !

La faune marine n'est pas oubliée, qui ne manque pas non plus d'animaux insolites, comme l'hétérocongre, sorte de poisson à l'apparence d'un ver, à moitié enfoui dans le sable, qui dresse verticalement le haut de son corps pour capter le plancton (*heteroconger halis*).

On ne manquera pas non plus le chapitre sur les plantes médicinales. Il s'y confirme que si l'« atoumo » ne soigne pas vraiment tous les maux, ses indications thérapeutiques ne sont pas moins nombreuses (*alpinia zerumbet*).

Le grand livre de la biodiversité fera œuvre utile s'il incite à protéger efficacement les espaces abritant des espèces menacées.

On sait malheureusement combien le combat entre l'homme et la nature est inégal : la démographie, l'économie, la politique, tout pousse à accorder à l'homme de plus en plus de place sur un globe terrestre qui n'est pas extensible.

Ajoutons pour finir que ce livre n'est pas seulement un plaisir pour les yeux. Il ravira également les amateurs de la littérature, avec des contributions de Daniel Maximin, d'Ernest Pépin, d'André Lucrèce et quelques autres parmi lesquels Patrick Chamoiseau qui déclare sa haine des petits photographes (« le vrai souvenir est la relique d'une expérience intime ») et Simone Schwartz-Bart qui évoque la mélancolique histoire de l'îlet familial dans la baie de Pointe-à-Pitre.

PS / Signalons par ailleurs, chez le même éditeur, la réédition du livre d'André Lucrèce, *Martinique d'antan*, illustré de cartes-postales anciennes.

ROMAN :

L'Esclave de Michel Herland

La France après le djihad. *L'Esclave* brosse un futur possible, même s'il n'est certainement pas le plus souhaitable, ni, peut-on l'espérer, le plus probable. L'auteur tire trois fils à partir du présent : la crise écologique, l'affaiblissement des nations occidentales sur la scène mondiale, la montée de l'intégrisme religieux et du djihadisme.

Cependant *L'Esclave* n'est pas qu'un exercice de futurologie. Les personnages sont des êtres de chair et de passion : il y a des sages et des fous, des sincères et des fourbes, des amoureux, des jaloux, des rancuniers, des orgueilleux, des cruels et des saints. Une lignée de femmes fortes traverse le récit, depuis l'époque actuelle jusqu'au dénouement de cette histoire.

Un roman, trois époques. 2009 – Une idylle se noue entre Michel, professeur de philosophie à l'université d'Aix-en-Provence et Colette, une

de ses étudiantes. 2081 – Michel vient de mourir, Colette se remémore leur brève aventure, tout en observant la montée des périls qui menacent une Europe en pleine décadence. 2114 – Le sud du continent est passé sous la domination des Sarrazins. Mariam, l'arrière-arrière-petite-fille de Colette, est esclave de Selim, riche propriétaire terrien converti à la religion des envahisseurs. Pendant ce temps, dans les Pyrénées, quelques territoires demeurés libres accueillent des insoumis ; à Ercol, une petite communauté s'est organisée autour d'Emmanuel...

À chaque époque son genre littéraire.

Roman classique : les amours de Colette et Michel, en 2009, sont racontées par un narrateur omniscient. Roman épistolaire : en 2081, Colette évoque ses souvenirs de Michel dans une série de lettres qu'elle lui adresse, *post mortem* ; férue de poésie, elle recopie pour lui à l'occasion quelque poème. Roman dans le roman : Michel a inventé pour Colette un récit dans lequel la France, en 2114, sera passée sous la coupe de musulmans esclavagistes.

Le regard du philosophe. Les conversations de Michel avec Colette, ses cours devant les étudiants, sont autant d'occasions de rappeler les points de vue des philosophes tant sur l'esclavage que sur la religion. Emmanuel, le leader de la

petite communauté s'est réfugiée dans les Pyrénées, est lui aussi philosophe et spécialiste des religions. Quant à Colette, être la maîtresse d'un père de famille l'amène inévitablement à se poser certaines questions de morale pratique.

L'auteur de *L'Esclave*, Michel Herland, est universitaire. Sous d'autres identités, il est poète, critique de théâtre, essayiste. Ses romanciers préférés appartiennent au continent nord-américain, comme Margaret Atwood, Don DeLillo, John Irving ou Tom Wolfe.

Source :

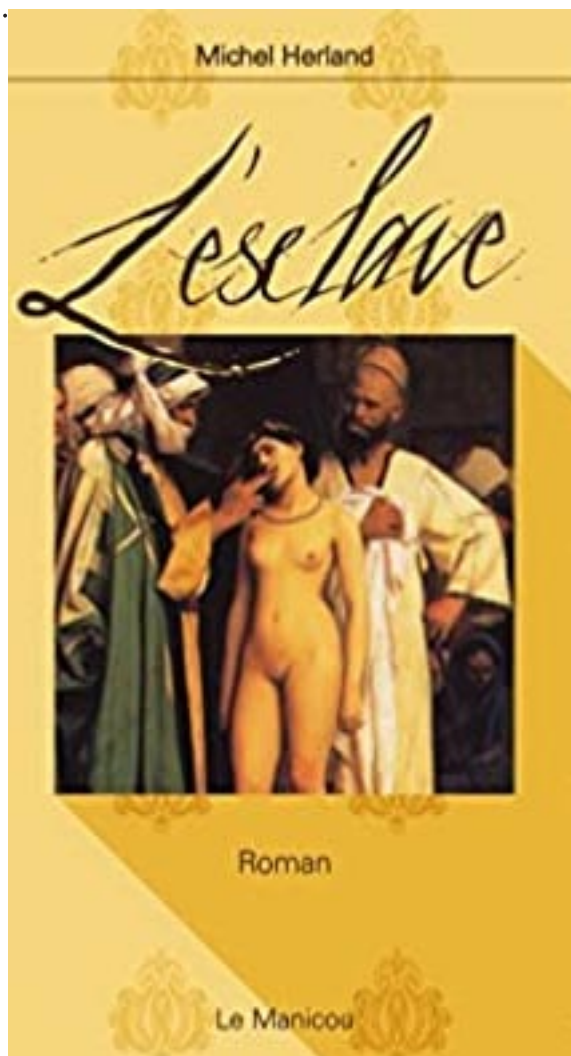
<https://herlandlesclave.wordpress.com/>

L'Esclave, 410 pages ;

l'e-book : 4,99 € ;

le livre imprimé : 21 €.

**En vente sur lulu.fr
ou amazon.fr.**



Tamara de Lempicka « Andromeda » (1927-28)

== Ajl 01822.1948 ==

**DIGITAL SERVICES INTEGRATION
CARAIBES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100.000 EUROS
1, RUE LOULOU BOISLAVILLE
11^E ETAGE
97200 FORT-DE-FRANCE
RCS FORT-DE-FRANCE
813 963 576**

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, la gérance de la société à responsabilité limitée DIGITAL SERVICES INTEGRATION CARAIBES a décidé de transférer le siège social du Kerlys immeuble ANC 2^e étage 97200 FORT-DE-FRANCE au **1, RUE LOULOU BOISLAVILLE TOUR LUMINA 11^E ETAGE 97200 FORT-DE-FRANCE** à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La gérance
Ajl 01822.1948

== Ajl 01883.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Le 22/10/2020, il a été constitué la SCI à Capital variable : **SCI LUMB IMMO. Capital: 1000€.** Capital min.: 100€. **Objet:** L'acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location non meublée. **Siège & Gérance :** PAMPHILE ep.JACQUES-EDOUARD LOUISIANE 7 rue Séphora Louis Félix 97212 St-Joseph. **Durée:** 99 ans. Au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis
Ajl 01883.1948

== Ajl 01884.1948 ==

**SELARL D'AVOCATS MOISE CARETO
Maître Moïse CARETO
Avocat au Barreau de Fort de France
1, rue de l'Ecole Hôtelière
97233 SCHOELCHER
Tél 0596 71 27 39**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
FORT DE FRANCE
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
APRES SURENCHERE
RG 18/00094
Audience de vente du 19/01 2021**

A la demande de **Mme Olivia Solange Aimée MARECHAL**, née le 11/07/89 à Drancy, demeurant 8 rue de la Ferme - Redoute à Fort de France, ayant pour Avocat, **Maître Moïse CARETO**, de la **Selarl D'AVOCATS MOISE CARETO**, Avocat au Barreau de Fort de France, domicilié 1, rue de l'Ecole Hôtelière 97233 SCHOELCHER

Il sera procédé **le MARDI 19 JANVIER 2021 à 10 heures**, à l'audience des saisies du Tribunal Judiciaire de Fort de France, Salle D, Palais de Justice, 35 Bd du Général de Gaulle (97200) à la vente aux enchères publiques après surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Des lots de copropriété suivant : LOT 7 : un appartement de type F4, LOT 207 : un garage, LOT° 401, une place de parking, sis dans un ensemble immobilier situé à Schoelcher, lieudit Plateau Fofu Est,

1 rue Raphaël Félicité, cadastré section K n° 403 d'une contenance de 36 a 34 ca. Les lots de copropriété ont été à l'audience aux enchères publiques du 22/09/2020, moyennant le prix principal de 186 000 €. **Une surenchère du dixième a été formée sur le prix de vente par la requérante par acte déposé au greffe des saisies immobilières le 01/10/2020.** En conséquence, il sera procédé à la nouvelle adjudication, sur la mise à prix **204 600 €**. Pour les visites éventuelles des lieux, s'adresser à l'Etude de Maître DESNEUF, huissier de Justice au Lamentin, qui a dressé le procès verbal de description des biens saisis, **Tél. : 0596666232.** Le cahier des conditions de vente auquel est annexé le procès verbal de description de l'huissier a été déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Fort de France, ou toute personne peut en prendre connaissance ainsi qu'au Cabinet de Maître de Maître Romain PREVOT, Avocat au Barreau de Fort de France. Les enchères se font par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort de France. **Pour tous renseignements s'adresser au cabinet de Maître Romain PREVOT, membre de L'AARPI WINTER-DURENNE, PREVOT et BALADDA avocat au Barreau de Fort de France, Tél 0596 63 31 02.**

Pour avis
Ajl 01884.1948

== Ajl 01886.1948 ==

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : KAR CAR DESIGN. **Forme sociale :** SASU. **Capital :** 1000,00€. **Siège :** Quartier Morne Magdelonette 97270 Saint Esprit. Numéro SIREN 883 987 505 RCS FORT DE FRANCE. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 09/09/2020, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 09/09/2020 le siège social à l'adresse suivante ZI de petite Cocotte - Immeuble NEDAN Bat. B 97224 Ducos. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Mention au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Ajl 01886.1948

== Ajl 01887.1948 ==

**SCHOOLNOO FRANCE ET OUTRE MERS
SAS en liquidation amiable
Au capital de 10.000 €
Siège social : 28 rue Madinina, Lot Cluny
97200 FORT DE FRANCE
822 958 468 RCS FORT DE FRANCE**

Suivant AGO du 19.12.2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat et constaté la clôture de la liquidation à effet du même jour. Les actes et comptes de liquidation sont déposés au GTC de Fort de France.

Pour avis
Ajl 01887.1948

== Ajl 01888.1948 ==

**CABINET DE
MAÎTRE MARYSE DUHAMEL Avocat
Imm. Bel Azur – 48 rue Schoelcher – 97200
Tél : 0596 70.10.38**

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES R.G. N° 20/00044

LE MARDI 19 JANVIER 2021 à 10 HEURES, il sera procédé au Tribunal Judiciaire de Fort-de France (Martinique), Palais de Justice 35 Bd Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens et droits immobiliers dans un ensemble immobilier situé au MARIGOT lieudit La Marie, cadastré section B n° 721 pour 29 ares 63 centiares, consistant en :

LOT N°15 : Dans le bâtiment D, un appartement de type T3, d'une superficie de 53,29 m² comprenant :

- Au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une cuisine, une chambre et une salle d'eau avec W.C.
- A l'étage une chambre, un coin bureau et un cellier.

La jouissance privative et exclusive d'une terrasse d'une superficie de 13,47 m² et d'un jardin d'une superficie de 48 m² ;

Avec les 632/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 262/1.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment D.

LOT N° 122 : une place de parking extérieure d'une superficie de 12,50 m²

Avec les 18/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété du 23 décembre 2011 publié le 20 janvier 2012 Volume 2012 P n° 646. Selon procès verbal de description de Maître Deborah MARIE, Huissier de Justice associé de la SCP H – D. MARIE & W. JOSEPHINE à Schoelcher, du 19 septembre 2018, il s'agit d'un duplex dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence JACARANDA » situé au Marigot, comprenant au rez-de-chaussée une entrée, une salle d'eau, une cuisine, une chambre, un séjour et une terrasse ; au premier étage en cours de cloisonnement, deux chambres. Le quartier est calme, les lieux sont ventilés avec une vue mer et proches du bourg.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Fort-de-France où toute personne peut en prendre connaissance. Les enchères ne seront portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France et s'ouvriront sur la mise à prix en un **SEUL LOT de QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (95.000 €)**.

Pour avis,
Ajl 01888.1948

== Ajl 01889.1948 ==

**CABINET DE
MAÎTRE MARYSE DUHAMEL Avocat
Imm. Bel Azur
48 rue Schoelcher - 97200
Tél : 0596 70.10.38**

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES R.G. N° 20/00032

LE MARDI 19 JANVIER 2021 à 10 HEURES, il sera procédé au Tribunal Judiciaire de Fort-de France (Martinique), Palais de Justice 35 Bd Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus of-

frant et dernier enchérisseur, d'un terrain situé au MORNE ROUGE, Habitation Mespont, cadastré section R n° 701 pour une contenance de 04 ares 26 centiares sur lequel existe une maison de type F4.

Selon procès verbal de description de Maître Déborah MARIE, Huissier de Justice associé de la SCP H – D. MARIE & W. JOSEPHINE à Schoelcher, du 4 décembre 2019, il s'agit d'une villa située dans un lotissement dénommé « Résidence Les Bamboux 5 », sur la commune du MORNE ROUGE. Le quartier est calme, situé à 5mn du bourg ; l'immeuble est en dur sur bardage en bois, entouré d'un jardin ; il comprend une terrasse, un séjour/pièce à vivre, une cuisine, deux chambres, une salle d'eau et des combles.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Fort-de-France où toute personne peut en prendre connaissance.

Les enchères ne seront portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France et s'ouvriront sur la mise à prix en un SEUL LOT de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000 €).

Pour avis,
Ajl 01889.1948

== Ajl 01890.1948 ==

**CABINET DE
MAÎTRE MARYSE DUHAMEL Avocat**
Imm. Bel Azur – 48 rue Schoelcher – 97200
Tél : 0596 70.10.38

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
R.G. N° 20/00031

LE MARDI 19 JANVIER 2021 à 10 HEURES, il sera procédé au Tribunal Judiciaire de Fort-de-France (Martinique), Palais de Justice 35 Bd Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur des biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé au Robert cadastré lieudit Fond Sable Blanc section V n° 176 pour 6 ares 15 centiares, consistant en :

LE LOT N° 6 : un emplacement de parking extérieur portant le lot n° 6 du plan de masse de la résidence et les 05/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

LE LOT N° 9 : un appartement de type F1, situé au rez-de-chaussée, à gauche de la passerelle du bâtiment, divisé en séjour avec kitchenette, cabinet de toilette, une varangue et les 58/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. L'immeuble étant soumis à l'état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 27 novembre 2000 volume 2000 P n° 6014.

Selon procès verbal de description de Maître Déborah MARIE, Huissier de Justice associé de la SCP H – D. MARIE & W. JOSEPHINE à Schoelcher, du 7 janvier 2020, il s'agit d'un appartement de type F2 situé au rez de chaussée d'un immeuble de 6 logements à proximité de la mer, au quartier Sable Blanc, avec un parking, composé d'une pièce à vivre, d'une kitchenette, d'une terrasse spacieuse, d'une chambre, d'une salle d'eau.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Fort-de-France où toute personne peut en prendre connaissance.

Les enchères ne seront portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France et s'ouvriront sur la mise à prix en un SEUL LOT de CENT MILLE EUROS (100.000 €).

Pour avis,
Ajl 01890.1948

== Ajl 01891.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL

Dénomination : AS LE TIBOURBON

Siège social : Morne Pois, Les Anglais – 97227 SAINTE-ANNE

Objet : La livraison et la confection de plats internationaux et de pâtisseries variées et la vente de boissons non alcoolisées, traiteur, restauration sur place et à emporter.

Capital : 1000 euros. **Durée** : 99 ans. **Gérance** : Monsieur LIMERI Saïd, Marie-Noël et Mme CLAVEAU épouse LIMERI Audrey, Emmanuelle demeurant à Morne Pois, Les Anglais à SAINTE- ANNE (97227). Immatriculation de la société au RCS de Fort-de-France.

Pour avis
Ajl 01891.1948

== Ajl 01892.1948 ==

AVIS DE LIQUIDATION

Lors de l'AGE en date du 14 novembre 2020 de la Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle BLEU ET OR, les associés ont voté la liquidation de la société. Monsieur Tommy LUCIEN demeurant à Pointe la Rose – 97231 LE ROBERT est nommé liquidateur.

Pour avis
Ajl 01892.1948

== Ajl 01894.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 21/09/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination : SARGEST

Siège social : Chez LCS BASSE GONDEAU 97232 LE LAMENTIN. **Capital** : 2000,00€. **Objet** : La prise de participation financière dans toutes sociétés par voie de souscription, fusion achat de titre ou autres.

Durée : 99 ans. **Président** : M.SAROTTE Léoty, Quartier SEAILLES 97212 SAINT-JOSEPH. Immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis
Ajl 01894.1948

== Ajl 01895.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 21/09/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination : TRAITEMENTS METAUX SERVICES TMS

Siège social : Chez LCS BASSE GONDEAU 97232 LE LAMENTIN. **Capital** : 10 000,00€. **Objet** : Traitement de la corrosion, peinture, rénovation de tous métaux et surfaces, par sablage et grenailage. **Durée** : 99 ans. **Président** : M.SAROTTE Léoty, Quartier SEAILLES 97212 SAINT-JOSEPH. Immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis
Ajl 01895.1948

== Ajl 01896.1948 ==

PATRIMOR

Société civile de portefeuille

Au capital social de 100 €

Siège social : 45 Rue du Trou au Chat

Quartier Bourg (ZA Manhity)

97232 Le Lamentin

891 168 692 RCS FORT DE FRANCE

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2020 :

Le capital social a été augmenté de 1.134.050 euros pour être porté à 1.134.150 euros, par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancien Capital : 100 euros

Nouveau Capital : 1.134.150 euros

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Pour avis,
Ajl 01896.1948

== Ajl 01897.1948 ==



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2020-11-23-002 du 23 novembre 2020, le public est informé de l'ouverture unique préalable aux demandes relatives à la déclaration d'utilité (DUP) instituant les périmètres de protection des forages de la Rivière Blanche BLF2 et F3, à l'autorisation de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, situés au quartier Rivière Blanche sur le territoire de la ville de Saint-Joseph, portée par la communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique (CAESM). Cette enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs, se déroulera du 17 décembre 2020 au 18 janvier 2021 inclus à **ma mairie de Saint-Joseph, siège de l'enquête publique**, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Garry JULIENO, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N°E2000006/97 du 23 octobre 2020 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 17 décembre 2020 et siégera à la mairie de Saint-Joseph. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures ci-après :

Jeudi 17 décembre 2020 - 9h00-> 12H00 : Ouverture et Permanence ;

Mercredi 23 décembre 2020 - 9h00-> 12H00 : Permanence ;

Mardi 29 décembre 2020 - 9h00-> 12H00 : Permanence ;

Lundi 04 janvier 2021 - 9h00-> 12H00 : P e r - manence ;

Vendredi 15 janvier 2021 - 9h00-> 12H00 : Permanence ;

Lundi 18 janvier 2021 - 9h00 : Clôture.

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Joseph, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : **enquetes-publiques.deal972@developpement.**

gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site Internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/> « participation du public/Enquêtes publiques 2020 » ainsi qu'à la mairie de Saint-Joseph. La communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique (CAESM) est le responsable du projet. **Toute information devra être demandée à :** Monsieur André FERREOL - Communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique - Directeur Eau - GeMAPI - Contrat Littoral Sud - 0596 68 10 34 - 0696 29 09 84 - andre.ferreol@espace-sud.fr. Madame Audrey LIARD - Communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique - Chef du service Eau - GeMAPI - Contrat Littoral - 0596 68 10 34 - Poste 2042- audreyliard@espacesud.fr. Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge du responsable du projet : la communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique (CAESM). Pendant (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de la commune de Saint-Joseph, à la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL), aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site Internet de la Préfecture et de la Deal : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/> rubrique «Participation du public :Enquêtes publiques 2020 ». Schoelcher, le 26 Nov 2020
Pour le préfet et par délégation
SIGNÉ Nadine CHEVASSUS

Ajl 01897.1948

== Ajl 01898.1948 ==



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2020-11-26-001 préalable à l'établissement d'une servitude sur terrain privé pour le passage d'une conduite existante d'adduction en eau potable au lieu-dit « Séguineau » sur la commune du Lorrain. Cette enquête publique d'une durée de quinze (15) jours consécutifs se déroulera du 9 au 23 décembre 2020 inclus, à la mairie du Lorrain, siège de cette enquête. Monsieur Jean-de-Dieu, Léon ARMÈDE, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le préfet de la Martinique conformément à la liste d'aptitude au titre de l'année 2020, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 09 décembre 2020 et siègera à la mairie du Lorrain. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie du Lorrain, aux dates et heures ci-après :

Mercredi 09 décembre 2020 - 9h00 12h00 : Ouverture et Permanence ;

Mercredi 16 décembre 2020 - 9h00 12h00 : Permanence ;

Mercredi 23 décembre 2020 - 9h00 12h00 : Permanence et clôture.

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre de l'enquête, coté et paraphé par le com-

missaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Lorrain, siège de l'enquête publique, pendant le délai prévu à l'article 1er de l'arrêté susmentionné. Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser, soit par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Lorrain, ou par courriel à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations sont annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable à la mairie du Lorrain et sur le site Internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/>. Rubrique « participation du public/Enquêtes publiques 2020 ». La personne responsable du projet est le président du conseil exécutif de la Martinique.

Toute information devra être demandée auprès de : Monsieur Marc MONGIS - DGA Infrastructure - Équipement - 05 96 38 81 49 - marc.mongis@collectivitedemartinique.mq. Madame Valéry VEILLEUR - Cheffe du service Opérationnel des infrastructures liées à l'eau - (SOIE) - 05 96 59 84 86 - valery.veilieur@collectivitedemartinique.mq.

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la collectivité territoriale de Martinique. Le registre d'enquête publique sera clos et signé par le préfet de la Martinique à l'expiration du délai de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie du Lorrain, et sur le site Internet de la direction de l'environnement et de l'aménagement et du logement, aux jours et heures habituels d'ouverture : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/>. Rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2020 ».

Fait à Fort-de-France, le 26 novembre 2020

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général de la préfecture
SIGNÉ Antoine POUSSIER

Ajl 01898.1948

== Ajl 01899.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/07/2020, il a été constitué **Dénomination sociale :** PHJ INVEST **Forme :** SAS. **Capital social** de 1 000 euros - **Siège social :** Villa Gommier - Rue des Moracées 97233 Schœlcher. **Durée :** 99ans - **Objet :** - l'acquisition et la gestion de portefeuille, la prise de participation par tous moyens : souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, dans toutes sociétés, principalement en vue de leur contrôle, l'animation de la politique de ses sociétés filiales ; - toutes prestations de services à ces sociétés en matière, notamment, administrative, juridique, financière, comptable ou autre ; et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. **Président :** M Paul-Henri, Olivier JOS né le 28/10/1981 à Schœlcher, Demeurant Villa Gommier, rue Moracées, 97233 Schœlcher.

La société sera immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis,
Le Président
Ajl 01899.1948

== Ajl 01900.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Le 27/11/2020 a été constituée, par acte sous seing privé, une Société à responsabilité limitée au capital de 4000 euros, 2000 en numéraire et 2000 euros en nature. **Objet :** la gestion immobilière, le montage de dossier en défiscalisation. **Dénomination :** « ANSE IMMO » **Durée :** 99 ans. **Gérant Statutaire :** BION Amélie demeurant 9 chemin Petit bois, 97233 SCHOELCHER. **Siège Social :** 9 chemin Petit bois, 97233 SCHOELCHER.

La Gérante,
Pour avis,
Ajl 01900.1948

== Ajl 01901.1948 ==

COMBALIE POINT SANTE
Société par actions simplifiées
Au capital de 7000 euros
Siège social : 3700 Route de Berre
13090 AIX-EN-PROVENCE
492 865 068 RCS AIX-EN-PROVENCE

TRANSFERT DE SIEGE

Mme Laurence COMBALIE, Présidente, 26 rue Rosalie Soleil 97227 Sainte-Anne. Aux termes de la décision du 2 Novembre 2020, il résulte que : Le siège social a été transféré 26 rue Rosalie Soleil 97227 Sainte-Anne, à compter du 1 Novembre 2020. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Pour avis,
Ajl 01901.1948

== Ajl 01902.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2020 à Fort-de-France, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées

Dénomination : Born To Change

Sigle : B2C

Siège social : 26 avenue Félix Eboué Quartier Sainte Catherine Sud 97200 FORT DE FRANCE

Objet : Le développement de logiciels et d'applications ainsi que la gestion et le mise à disposition d'applications SAAS et de portail Internet. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou société créées ou à créer, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans. **Capital :** 600€. **Président statutaire :** SAS ADB-C HOLDING dont le siège social est situé 26 avenue Félix Eboué Quartier Saint Catherine Sud

97200 FORT DE France représentée par Mme ASSE-LIN DE BEAUVILLE Vanessa, née FRANCIS GREY.

Pour avis,
Ajl 01902.1948

== Ajl 01909.1948 ==

AVIS DE LIQUIDATION

En date du 07 Novembre 2020, le Président de la SASU G MULTI-SERVICES sis au 76 route de Chateauboeuf 97200 FORT DE FRANCE au capital de 1000€ inscrite au RCS de FORT DE FRANCE 881 256 127 a adopté la résolution suivante : La liquidation totale de la société SASU G MULTI-SERVICES.

Pour avis
Ajl 01909.1948

== Ajl 01910.1948 ==

NETONE SYSTEMS
SARL AU CAPITAL DE 7500€
Siège social : Acajou Palmiste chez Georges
Ozier la Fontaine
97232 LE LAMENTIN
512 209 651 RCS de FORT DE FRANCE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

En date du 17/01/2020, les associés se sont réunis et ont décidé de procéder à la dissolution de procéder à la dissolution anticipée de la SARL NETONE SYSTEMS. Ils ont désigné comme liquidateur Mr Stéphane MONROSE demeurant Alize 5, B4 Cité Godissard, 97200 Fort-de-France. Tous les pouvoirs lui sont donnés pour mener à bien cette mission.

Le liquidateur,
Pour avis,
Ajl 01910.1948

==Ajl 01912.1948 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte Sous Seing Privé en date du 24/11/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : GMG TECH SAS.

Capital social : 1.000 euros (apport en numéraire).

Siège : Rue Edmond Aubin, 6, résidence bleu les Caraïbes, 97233 Schoelcher.

Objet : Réalisation de travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ; mise en œuvre de solutions globales d'économie et/ou de production d'énergie à destination des particuliers, des entreprises, des collectivités et des associations ; installation d'équipements ou dispositifs destinés à optimiser la production et/ou la consommation d'énergie.

Durée : 99 ans. **Président**: Monsieur Daniel ROBIN né le 11 décembre 1961 à Fort de France, de nationalité française, demeurant Rue Edmond Aubin, 6 résidence bleu les Caraïbes, 97233 Schoelcher. **Agrément** : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, Mention en sera faite au RCS de Fort de France.

Pour avis
Ajl 01912.1948

== Ajl 01915.1948 ==

Maître Catherine RODAP
Avocat au Barreau de la Martinique
53, Lot. Bellevue Acajou – 97232 LAMENTIN
Tél. 0596 73 78 48 – Fax 0596 73 78 08

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
ROLE N° 20/00029

Il sera procédé le MARDI 19 JANVIER 2021, à 10 HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France, Salle des Saisies immobilières, Palais de Justice - 35 Bd du Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur : Un immeuble situé à **AJOUA-BOUILLON – 97216 – Habitation Ajoupa Sud** de 5 a12ca, cadastré section D n°331. Selon procès-verbal de description du 05 décembre 2019 de Maître Henri DENIS-BERTIN, Huissier de Justice, il s'agit d'un terrain bénéficiant d'une petite vue sur l'océan avec une légère pente depuis la rue en direction de sa pointe nord-est. Il est sans arbre et bordé au nord et à l'est par deux autres parcelles construites de maisons individuelles. Sur ses côtés ouest et sud, le terrain est bordé par une rue en béton avec éclairage public. Le terrain ne présente ni compteur d'eau, ni compteur électrique apparent. Toutefois, les parcelles voisines bénéficient toutes d'un raccordement à l'eau et à l'électricité. Saisi par la COOPERATIVE DU CREDIT DU NORD CAISSE DE CREDIT MUTUEL, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort-de-France sous le numéro 308 819 697 – n° de gestion 85 D 31, dont le siège social est Rue Gabriel Péri – 97250 SAINT-PIERRE (Martinique), prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège en cette qualité, domiciliée es qualité audit siège; **ayant pour Avocat constitué, Maître Catherine RODAP, Avocat, 53 lotissement Bellevue Acajou 97232 LAMENTIN.** La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 35.000 € (**autres les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente**). Pour toute visite des lieux, il conviendra de s'adresser à l'Etude de Me Henri DENIS-BERTIN huissier de justice dont l'étude est 7 chemin de la Housaye – route de Didier– 97200 – Fort-de-France – 05.96.70.50.13 qui a dressé le PV de description. Le cahier des charges auquel est annexé le procès-verbal de description a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France où toute personne peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Me RODAP. Les enchères sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de Martinique, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. **Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Me RODAP.**

Ajl 01915.1948

==Ajl 01916.1948 ==

Maître Catherine RODAP
Avocat au Barreau de la Martinique
53, Lot. Bellevue Acajou – 97232 LAMENTIN
Tél. 0596 73 78 48 – Fax 0596 73 78 08

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - ROLE N°
20/00002

Il sera procédé le MARDI 19 JANVIER 2021, à 10 HEURES, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de Fort de France, Salle des Saisies immobilières, Palais de Justice - 35 Bd du Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur : **Un immeuble situé à SAINTE-ANNE, Habitation Beauregard, lotissement Les Oiseaux**, à 5 min du Bourg et des plages, consistant en un terrain de 6a1ca, cadastré section E N°692, sur lequel est implantée une villa à usage d'habitation en dur, couverture tôle, édifiée sur 2 niveaux, aménagée d'un jardin. L'immeuble est scindé en 2 appartements, dont celui situé en RDC est loué, l'autre étant vide dans l'attente de travaux de toiture. L'étage est desservi par un escalier en dur. Le bien est accessible par 2 entrées distinctes menant à chaque logement respectif, fermé par des portails, et aménagé d'emplacement de stationnement. **Etage : 1 terrasse, 1 pièce à vivre, 1 cuisine, 2 chambres, 1 WC indépendant, 1**

salle d'eau ; Rez-de-chaussée : 1 terrasse, 1 pièce à vivre, 1 cuisine, 2 chambres, 1 WC indépendant, 1 salle d'eau. Selon procès-verbal de description de Maître Déborah MARIE, Huissier de Justice du 03 décembre 2019. Saisi par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DIDIER, Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort-de-France sous le numéro 413 945 601 et dont le siège social est situé Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 FORT DE FRANCE, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège en cette qualité; **ayant pour Avocat constitué, Maître Catherine RODAP, Avocat, 53 lotissement Bellevue Acajou 97232 LAMENTIN.** La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de 150.000 € (**autres les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente**). Pour toute visite des lieux, il conviendra de s'adresser à l'Etude de Me Déborah MARIE- huissier de justice associée de l'étude H, dont l'étude est Espace la Caye – Petit Paradis– 97233 – Schoelcher – 05.96.72.86.00 qui a dressé le PV de description. Le cahier des charges auquel est annexé le procès-verbal de description a été déposé au greffe des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Fort de France où toute personne peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Me RODAP. Les enchères sont portées par ministère d'avocats inscrits au Barreau de Martinique, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. **Pour tout renseignement s'adresser au Cabinet de Me RODAP.**

Ajl 01916.1948

== Ajl 01917.1948 ==

ORCATRANS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : Résidence Chaudière
Bât. Lagrande, Porte 3
97270 SAINT-ESPRIT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Fort de France du 27 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ORCATRANS

Siège : Résidence Chaudière, Bât Lagrande, Porte 3 – 97270 SAINT-ESPRIT.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 1.000 €.

Objet : la Société a pour objet, toute activité de commissionnaire de transport, de prestations de logistique de transport interne, transport de marchandises frigorifiques, et plus généralement tout transport maritime.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect d'un droit de préemption des associés et d'un agrément préalable de la collectivité des associés. **Président** : Odile ORSINET, demeurant : Résidence Chaudière, Bât Lagrande, Porte 3 97270 SAINT-ESPRIT. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

Pour avis
La Présidente
Ajl 01917.1948

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE
VODKA



Hennessy
COGNAC

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



MOËT & CHANDON
CHAMPAGNE

SAINT JAMES
BARBIEUX

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHËLCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.lilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR